

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°04 du 15 mai 2008

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*(en application du Code général des collectivités territoriales)*

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
07 mai 2008	07 mai 2008	en exercice : 29 présents : 28 votants : 28

L'an deux mil huit, le quinze mai à vingt heures quarante cinq, les membres du nouveau conseil municipal, ont été légalement convoqués en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, et la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation – titre I. se sont réunis exceptionnellement à l'école élémentaire de la Louvière, sous la présidence de madame Elvira JAOUEN, maire.

Madame le maire ouvre la séance à 20 h 45, puis procède à l'appel des présents. Elle constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée.

### **Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Amar HADDOU, Mme Maryse TURC, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUeix, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, Mme Sabrina MEDJBEUR, M. Régis GENET, Mme Monique HERVE, Mme Joëlle BIBAS, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL.

### **Etait absente excusée :**

Melle Sabrina MEDJBEUR.

**Secrétaire de Séance** : M. Didier DAGUE est élu à l'unanimité.

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

**Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15 mars 2008**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 15 mars 2008.

**01 – Commission accessibilité : désignation des élus**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les cinq élus pour siéger à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

**02 – Renouvellement de la commission communale des impôts directs C.C.I.D. et désignation des membres**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne la liste des commissaires titulaires et suppléants suivantes qui seront proposés au directeur des impôts soit 32 noms au total.

**03 – Alinéa 2 de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions données au maire par le conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 22 voix pour et 6 non participations. (M. Régis GENET, Mme. Monique HERVE, Mme Joëlle BIBAS, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL),

- Détermine les limites qu'il donne à la délégation en complétant l'alinéa 2.

**04– Modification des statuts de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : Répartition du nombre de sièges par commune (article 8)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification statutaire de l'article 8 des statuts de la Communauté d'Agglomération.

**05 – Subvention de fonctionnement E.D.A.R.I.D.A.E.**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable pour le versement d'une subvention.

**D6– Subvention exceptionnelle à l'association des Arts Martiaux de Courdimanche**

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour et 1 non participation (M. Hussen KEBE), émet un avis favorable sur le versement d'une subvention exceptionnelle.

**07 – Subvention exceptionnelle à l'association « Street Hoop Classic »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le versement d'une subvention exceptionnelle

**08 – Subvention de fonctionnement à l'Amicale Bouliste de Courdimanche**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le versement d'une subvention.

**09 – Mise à jour de l'inventaire du patrimoine de la commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour sortir de l'inventaire du patrimoine communal le bien concerné.

**10 – Participation financière des familles dans le cadre des séjours vacances**

Le conseil municipal, à la majorité, par 22 voix pour, 5 contre (M. Régis GENET, Mme. Monique HERVE, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL), et 1 abstention (Mme Joëlle BIBAS),

Emet un avis favorable.

**11 – Motion de soutien au peuple Tibétain**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la motion proposée.

**12 – Donner acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT**

Le conseil municipal a pris acte des décisions du Maire, prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (n° 2008-19 à 2008-26).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h10.**

**Elvira JAOUEN**

***Maire***